



MOMENTUM INVEST

CAPITAL TRANSFORMATION®

Rapport au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat
Exercice 2022

Publié le 30 juin 2023

1. Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG

Conformément à l'article 3 du règlement Disclosure, Momentum Invest intègre les risques pertinents en matière de durabilité (notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité), importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement. Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou relatif à la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement s'il survenait.

Depuis sa création, Momentum Invest analyse systématiquement les critères ESG et les performances extra-financières préalablement à tout investissement. Cette analyse, réalisée notamment à travers des due diligences effectuées par des auditeurs externes, est formalisée dans une note d'investissement. Elle souligne les principaux risques et opportunités en matière d'ESG et est prise en compte dans les décisions d'investissement.

La prise en compte des critères de durabilité est formalisée à chaque étape de l'investissement¹ :

- Lors de la phase pré-acquisition : Analyse systématique des critères de durabilité de l'opportunité d'investissement, en interne puis de manière approfondie par un auditeur externe. Une clause ESG est à minima intégrée dans le pacte d'actionnaires et prévoit (i) des engagements éthiques de la part des dirigeants et de la société, (ii) la détermination d'un plan d'actions détaillé, (iii) la diffusion d'une Charte éthique et d'une Charte ESG au sein de la société et (iv) la production d'informations périodiques et de réponse aux questionnaires ESG.
- Lors de la phase post-acquisition : Accompagnement dans l'établissement d'une feuille de route avec détermination de chantiers prioritaires et objectifs annuels d'amélioration par l'équipe de direction de l'entreprise dans laquelle Momentum Invest a investi, prenant en compte les principaux enjeux ESG et notamment ceux climatiques.
- Lors de la période de détention : Suivi formel à minima trimestriel en organe de gouvernance et échanges informels réguliers avec les équipes de direction des entreprises que Momentum Invest accompagne pendant l'intégralité de la durée d'investissement sur l'ensemble des enjeux ESG et notamment sur les chantiers prioritaires définis en phase post-acquisition, et questionnaire ESG annuel adressé aux participations administré sur Reporting21 (logiciel fourni par Sirsa, prestataire spécialisé notamment en reporting ESG).

En complément, Momentum Invest s'assure, à travers des questionnaires annuels de certains investisseurs, de la bonne prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité. La direction de Momentum Invest se réunit hebdomadairement pour la gestion courante de la structure, et de manière ad hoc dès lors qu'un sujet spécifique doit être traité sans attendre.

Cartographie des risques en matière de durabilité

Lors du processus d'investissement, Momentum Invest produit une cartographie des risques en matière de durabilité relatifs aux activités des sociétés de son portefeuille, afin de suivre ces risques et les actions mises en œuvre pour les réduire.

Focus sur les risques associés au changement climatique

Momentum Invest considère que le risque climatique est un défi majeur pour la société. En ligne avec ses engagements et avec la législation française, Momentum Invest évalue régulièrement, avec les équipes de direction accompagnées, l'exposition au risque climatique de ses participations.

Momentum Invest incite tant que possible ses participations à évaluer leur empreinte écologique à travers un bilan carbone et demande à l'inscrire dans le pacte d'actionnaires dès que possible.

¹ Systématiquement en cas d'investissement comme actionnaire majoritaire ou minoritaire significatif et dès que possible en cas d'investissement en tant qu'actionnaire minoritaire non significatif.

Focus sur les risques associés à la biodiversité

Momentum Invest prend en considération les risques associés à la biodiversité en amont de chaque acquisition, dans le cadre d'un audit externe. Ce risque est pleinement intégré dans le processus de décision d'investissement.

En complément, Momentum Invest incite ses participations à reporter annuellement les mesures prises pour protéger la biodiversité dans le cadre de son questionnaire ESG.

2. Information des souscripteurs

Annuellement, Momentum Invest transmet aux souscripteurs du FPCI Momentum Invest 1 un rapport sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de la société de gestion et de ses participations. En parallèle, au sein de chaque rapport trimestriel soumis aux souscriptions, des éléments sur la prise en compte des critères ESG par chacune des participations du FPCI et au sein de la Société de Gestion (notamment au regard des Objectifs de Développement Durable) sont précisés.

La prise en compte globale des critères ESG est indiquée sur un onglet dédié du site internet de Momentum Invest.

3. Produits financiers relatifs aux articles 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019

En mars 2018, la Commission européenne a lancé le plan d'actions de l'Union Européenne sur la finance durable avec pour objectif de financer la transition vers une économie bas carbone. Ce plan s'est fixé 3 objectifs principaux :

- Réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable ;
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques ;
- Favoriser la transparence et le long terme dans les activités financières et économiques.

Le plan d'actions se décline notamment à travers le règlement européen SFDR 2019/2088 (règlement « Disclosure ») et le règlement 2020/852 (règlement « Taxonomie ») qui ont imposé de nouvelles obligations afin d'accroître la transparence en matière de durabilité des acteurs et des produits financiers.

D'après la lecture que Momentum Invest partage avec ses conseils sur le règlement Disclosure, le FPCI Momentum Invest I est conforme à l'article 6. Cependant, bien qu'il ait été intégralement souscrit avant l'entrée en vigueur du règlement Disclosure, le FPCI prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre d'une démarche complète. La société de gestion Momentum Invest a pour objectif que son prochain Fonds sous gestion soit conforme à l'article 8.

4. Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

Pour le FPCI Momentum Invest I, nous prenons compte des enjeux de durabilité dans nos décisions d'investissement mais nous n'intégrons pas les principales incidences négatives. Les incidences négatives sont les incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité (facteurs environnementaux, sociaux, relatifs au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption).

Momentum Invest a exclu de sa politique d'investissement toute société ou entité issues des secteurs suivants :

- Les activités économiques illégales, ou qui sont en opposition avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée en 1948 par l'ONU ;
- La production et le commerce de tabac et de boissons alcoolisées distillées ;
- La production et le commerce d'armes et de munitions de toutes sortes ;
- Les casinos et équivalents ;
- Le soutien, la recherche et le développement liés aux activités mentionnées précédemment, mais également à la pornographie, à la production ou le commerce relatif au clonage humain, au commerce d'espèces sauvages ou de produits issus d'espèces sauvages réglementées en vertu de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- L'accès ou le téléchargement illégal à des réseaux de données électroniques.

Les enjeux de durabilité sont identifiés au moment de l'analyse préinvestissement et pris en compte dans les plans d'actions ESG pour améliorer la performance extra-financière des investissements.

L'engagement pro-actif de Momentum Invest auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons est un facteur clé de notre approche ESG. Nous accompagnons au mieux les dirigeants des sociétés de notre portefeuille pour améliorer la durabilité de leurs business models, en échangeant avec eux sur les problématiques spécifiques de leur activité et les meilleures manières d'y répondre.

5. Critères ESG dans les processus d'attribution de mandats

Momentum Invest étant une Société de Gestion de Portefeuille, la prise en compte de critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion pour les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Codes des assurances ne s'applique pas pour la structure.

6. Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG

La société de gestion est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** des Nations Unies. Nous prenons les engagements suivants en lien avec les 6 principes de l'ONU :

- Nous intégrons les questions ESG dans les processus de décision en matière d'investissement ;
- Nous sommes des actionnaires actifs et nous prenons en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques d'actionnaires ;
- Nous demandons, autant que possible, aux sociétés dans notre portefeuille, de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
- Nous favorisons l'acceptation et l'application des PRI dans le secteur de l'investissement ;
- Nous coopérons avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI ;
- Nous rendons compte de nos activités et de nos progrès accomplis dans la mise en œuvre des 6 principes.

Afin de contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à 2°C, Momentum Invest a signé en 2020 l'**Initiative Climat International**. Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- Reconnaître que le changement climatique aura des impacts sur l'économie, qui représente à la fois des risques et des opportunités pour les entreprises ;
- Intégrer le changement climatique dans notre processus d'investissement ;

- Engager avec les sociétés de notre portefeuille des plans d'actions pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, au sein de Momentum Invest SAS, nous avons un objectif de représentation équilibrée femmes / hommes parmi les équipes, organes et responsable chargés de prendre des décisions d'investissement.

L'ensemble de nos engagements sont définis dans la **Charte ESG** de Momentum Invest, disponible publiquement sur son site internet.